



HAL
open science

Al-Jazira et le voile : un espace médiatique arabe du débat français

Eric Gobe

► **To cite this version:**

Eric Gobe. Al-Jazira et le voile : un espace médiatique arabe du débat français. La politisation du voile en France, en Europe et dans le monde arabe, L'Harmattan, p. 233-244, 2005. halshs-00138573

HAL Id: halshs-00138573

<https://shs.hal.science/halshs-00138573>

Submitted on 27 Mar 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Référence complète de l'article

« Al-Jazira et le voile : un espace médiatique arabe du débat français », in Françoise Lorcerie (dir.), *La politisation du voile en France, en Europe et dans le monde arabe*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 233-244.

AL-JAZIRA ET LE VOILE

UN ESPACE MEDIATIQUE ARABE DU DEBAT FRANÇAIS

Éric GOBE*

Le développement des chaînes satellitaires arabes, depuis le milieu des années 1990, a révolutionné l'espace audiovisuel et médiatique dans les pays arabes. Une observatrice telle que la politologue égyptienne Dina El-Khawaga y voit le symptôme de l'émergence d'un « espace tribunitien » que les acteurs sociaux des pays arabes ne sont pas parvenus à instituer dans leur champ politique respectifs en raison des contraintes sécuritaires qui leur sont imposés¹. Dans cet espace de mise en débat des intérêts populaires, *Al-Jazira* est certainement la chaîne qui a bouleversé de la manière la plus conséquente le champ audiovisuel arabe. Produisant une « représentation des tensions internationales plus proches de la sensibilité des téléspectateurs arabes que celle des chaînes occidentales »², la chaîne née en 1996 à Doha au Qatar a transformé un espace médiatique satellitaire arabe qui était jusque là largement dominé par l'Arabie Saoudite. Donnant la parole aux acteurs de l'opposition politique (islamiste et de gauche), elle a inscrit dans sa grille une série de débats politiques et de *talk-shows* qui se veulent explicitement des tribunes politiques. Ce faisant, même si aujourd'hui elle est de plus en plus concurrencée par les autres chaînes arabes, qui tendent désormais à s'aligner sur sa grille de programmes, elle demeure avec ses 350 journalistes et ses 50 correspondants travaillant dans 31 pays, certainement l'une des chaînes satellitaires d'informations en continu les plus regardées dans le monde arabe³.

Comme les autres télévisions satellitaires arabes, *Al-Jazira* s'est saisie de la question du voile en France. Pendant la période qui va de la remise de la remise du rapport Stasi au président de la République le 11 décembre 2003 au vote en première lecture par l'Assemblée nationale du texte de loi sur les signes religieux ostensibles (période sur laquelle nous avons fait un visionnement systématique des programmes), la laïcité et la perspective de

l'interdiction du voile à l'école ont été largement abordées dans les bulletins d'informations et dans les émissions de débats religieux ou politiques, en direct ou en différé, de la chaîne qatarie. Globalement, *Al-Jazira* a fait de l'affaire française un révélateur de la tentation impériale et coloniale d'un Occident allergique à l'islam.

QUELLES EMISSIONS POUR QUELS ACTEURS

L'INVITE, LE JOURNALISTE ET LE TELESPECTATEUR

Avant d'être traitée par les programmes de débats qui sont au cœur du succès d'*Al-Jazira* dans le monde arabe, la question du voile en France a fait l'objet de nombreux reportages en différé ou de mentions dans les bulletins d'informations de la chaîne (qui se succèdent à peu près toutes les demi-heures).

C'est fort logiquement le programme hebdomadaire *Min Ourouba*, (*Depuis l'Europe*) qui s'est focalisé le plus abondamment sur la décision française d'interdire le port du voile dans les écoles publiques. Emission de reportages en différé centrée principalement sur les pays de l'Union européenne, ce programme, présenté par le journaliste Ahmed Kamel, a proposé, dès le 15 décembre 2003, un reportage sur la remise du rapport de la commission Stasi au président de la République française. Le 12 janvier 2004, l'envoyé spécial d'*Al-Jazira* à Dublin évoquait la double condamnation par le Conseil européen de la fatwa et de la recherche « d'une loi interdisant en France le port du voile dans les établissements scolaires »⁴ et de la position du Cheikh d'Al-Azhar à l'égard de la décision présidentielle (voir *infra*). L'émission du 19 janvier 2004 s'est fait l'écho des manifestations du 17 janvier contre l'adoption d'une loi sur le voile à l'école, plus particulièrement en France, au Danemark et en Angleterre. Enfin le reportage du 16 février 2004 s'est focalisé sur les raisons et les conséquences de l'adoption par l'Assemblée nationale française de la « loi sur l'interdiction du voile ».

Al-milaff al-ousbou'i (*Le dossier de la semaine*), émission politique hebdomadaire présentant les événements marquants de la semaine, a également proposé, le 20 décembre 2003, soit trois jours après le discours de Jacques Chirac consécutif à la remise du rapport Stasi, un reportage sur « le voile en France, entre laïcité et liberté d'exercice des cultes », suivi d'un entretien avec Mohamed Bechari, président de la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF)⁵.

La veille de Noël, dans l'émission d'entretiens enregistrés, *Liqat al-yaoum*, (*La rencontre du jour*) le politologue François Burgat était invité à s'exprimer sur le sujet. Les bulletins d'informations ont également

abondamment abordé le voile et la situation des musulmans de France, notamment dans les jours qui ont suivi le discours de Jacques Chirac, à travers des sujets tels que : les prises de position du Cheikh d'Al-Azhar par rapport à la décision française, les manifestations contre la perspective d'une législation anti-voile et enfin le vote en première lecture par l'Assemblée nationale, le 10 février 2004, de la loi interdisant le port de signes religieux ostensibles dans l'école publique. Par ailleurs, les manifestations dans le monde arabe et en Occident contre la décision de Jacques Chirac ont été systématiquement couvertes.

Les émissions de débats, à la fois incarnation de l'espace public critique et lieu d'identification idéologique pour les téléspectateurs politisés du monde arabe, sont encore plus intéressantes pour notre propos, car elles fonctionnent comme des tribunes politiques⁶ dotées d'un système d'interactivité avec le public (téléphones, télécopies et courriels) par lequel les téléspectateurs sont invités donner leur opinion, à poser des questions et discuter avec les invités et l'animateur.

Ainsi, les deux émissions de débats thématiques spécifiques de la chaîne ont traité de la question du voile en France. La première, *Al-Shari'a wa al-hayat* (*La charia et la vie*), diffuse un point de vue « islamique » sur tout un ensemble de questions politiques, économiques, sociales et culturelles. Ce *talk-show* religieux est animé par le journaliste Maher Abdallah. Son invité habituel est Youssef Al-Qardawi. Cheikh formé à Al-Azhar, ancien membre de l'association des Frères musulmans égyptiens, Youssef al-Qardawi est désormais, en tant qu'alim (savant religieux) et mufti, l'une des figures emblématiques de la « scène islamique médiatique »⁷. Ses interventions auprès d'*Al-Jazira* ne se limitent pas à l'émission *La charia et la vie*. Sa figure est omniprésente aussi bien dans les émissions enregistrées que dans les bulletins d'informations de la chaîne. Dans *La charia et la vie*, le cheikh dispense, en réponse aux questions des téléspectateurs et du présentateur, un message sur la conformité du comportement des musulmans aux enseignements divins. Sont visés les musulmans arabophones résidant aussi bien dans le monde arabe qu'en Occident.

En moins de 15 jours, *La charia et la vie* a traité de deux sujets touchant à notre propos : « Les conséquences de l'interdiction du voile en France » et « L'avenir de la communauté musulmane en Europe ». La première émission, le 21 décembre 2003, avait pour invité Youssef Al-Qardawi, tandis que la seconde, le 4 janvier 2004, recevait Abdelmajid Al-Najjar, membre de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), enseignant à l'Institut européen des sciences humaines, créé par la même UOIF⁸, et président du comité des recherches au Conseil européen de la fatwa et de la recherche. D'une façon générale, le choix des invités s'opère parmi des ulémas et les intellectuels musulmans qui font partie du « réseau

d'action et de circulation d'idées » se référant à l'héritage des Frères musulmans⁹.

Li-l-nissa' faqat (Réservé aux femmes) est la seconde émission thématique d'*Al-Jazira*. Comme son nom l'indique, elle est consacrée à la place de la femme dans les sociétés arabes et musulmanes, et animée par la journaliste Louna Chebel. Ce *talk-show* reçoit uniquement des personnalités féminines (femmes politiques, intellectuelles, porte-parole d'associations, etc.). Le 22 décembre 2003, elle a convié à débattre de « l'interdiction du voile dans les écoles françaises » Ghislaine Hudson, proviseure et membre de la commission Stasi, avec Mahraziyya al-'Abidi, vice-présidente de la Conférence mondiale des religions pour la paix en Europe, opposée à la décision de Jacques Chirac, et Hamida Na'na', écrivaine syrienne au discours nuancé, résidant en France.

Quant aux émissions de débats généralistes politiques, émissions phares de la chaîne, elles ont, elles-aussi, abondamment traité « l'affaire du voile » en France, en relation avec la place de l'islam et des musulmans dans les sociétés européennes.

Le programme politique le plus célèbre d'*Al-Jazira*, *Al-Ittijah al-moua'kis (Avis contraire)*, est un duel politique télévisuel pendant lequel, une heure durant et en direct, deux invités aux points de vue diamétralement opposés s'affrontent et répondent aux télécopies, courriel et interventions téléphoniques des téléspectateurs. L'émission est animée par le journaliste syrien et nationaliste arabe aux accents souvent provocateurs, Faysal Al-Qassim (voir *infra*)¹⁰. *Avis contraire* a ouvert le feu le 6 janvier 2004 en proposant comme thème de débat « la compréhension de la laïcité par les musulmans », avec en face à face Mohamed Arkoun, universitaire franco-algérien préconisant une lecture historique des textes religieux et membre de la commission Stasi, et Ibrahim Al-Khaouli, enseignant d'Al-Azhar proche des Frères musulmans égyptiens.

Un second *talk-show* généraliste s'est intéressé à la question : *Hiwar maftûh (Dialogue ouvert)*. Menée par le journaliste à la fibre nationaliste arabe, Ghassan Ben Jiddo, l'émission rassemble des intellectuels, des hommes politiques, des étudiants qui débattent de problèmes de société ou de questions politiques. Conçu comme un forum où de nombreux intervenants pas nécessairement connus (des étudiants, des animateurs d'associations pour l'émission qui nous intéresse), prennent la parole, parfois à partir de différents pays, *Dialogue ouvert* intègre dans son dispositif des personnalités publiques incarnant un courant d'idées ou une option particulière. Ces dernières constituent des pôles de référence autour desquels le débat s'articule sous la houlette du journaliste¹¹. En l'occurrence, Richard Michel, directeur général de la chaîne parlementaire française et Mohamed Bechari vice-président du Conseil français du culte

musulman et président de la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) étaient les invités « porte-parole » de l'émission du 14 février 2004 dont l'intitulé se rapportait précisément à « la décision française concernant le voile »¹².

À l'exception de *Dialogue ouvert*, ces émissions possèdent chacune leur dispositif interactif spécifique avec les téléspectateurs. Dans *La charia et la vie*, les téléspectateurs peuvent demander explications et conseils à l'invité qui est un *alîm*, (un savant religieux), ou tout au moins un spécialiste des sciences religieuses. Youssef Al-Qardawi, lors de l'émission du 21 décembre 2003, a prodigué une série de conseils aux personnes qui l'interrogeaient et aux musulmans vivant en France, pour réagir aux dispositions que comptait prendre le gouvernement français. Ainsi, un téléspectateur le questionne à propos de l'alternative devant laquelle seraient placées les musulmanes de France, quitter l'école ou ôter leur voile en vertu du principe selon lequel nécessité fait loi (*al-darûrrât toubîh al-mahzûrât*). Il est prématuré d'édicter une fatwa en la matière, répond le cheikh, et il appelle les musulmans à protester et à envoyer des pétitions afin de manifester leur solidarité à l'égard des musulmans d'Europe en général et de France en particulier¹³.

Les questions retenues par le journaliste Maher Abdallah sont également destinées à mettre en valeur l'action du Cheikh Al-Qardawi en faveur des musulmans de par le monde. À peine un téléspectateur présent sur le sol britannique s'est-il interrogé sur l'absence d'une assemblée européenne d'ulémas pour protéger les musulmans résidant sur le vieux continent, que Youssef Al-Qardawi fait valoir l'action du Conseil européen de la fatwa et de la recherche qui publiera, précise-t-il, un communiqué sur la question du foulard islamique en France au début de 2004.

Illustration de l'activité tribunitienne de la chaîne, une téléspectatrice a pu intervenir à deux occasions en tant que « porte-parole » de l'association de la femme musulmane en Grande-Bretagne, pour appeler à manifester le 17 janvier 2004. Lors du programme *Réservé aux femmes* du 22 décembre 2003, Abir Far'oun a voué aux gémonies une loi qui « menace la communauté musulmane en France, en Europe et en Occident » et a demandé aux musulmanes de « passer du discours à l'action ». Elle a récidivé deux semaines plus tard dans l'émission *La charia et la vie* du 4 janvier 2004, en dénonçant « une violation des droits de l'homme » et en exhortant les musulmans à « participer le 17 janvier 2004 à des manifestations pacifiques et des *sit-in* dans le monde entier devant le siège des ambassades françaises ».

Par ailleurs, le sondage par Internet est un élément important du dispositif d'interaction de certaines émissions. Dans *Avis contraire*, Faysal Al-Qassim a invité, dans un premier temps, les téléspectateurs à répondre par le biais de

la toile à une question sur l'opposition entre la laïcité et la religion, puis il a rappelé tout au long de l'émission les résultats du sondage : 89 % des votants avaient répondu positivement. Le site Internet de la chaîne a également proposé un sondage aux internautes désireux de se positionner par rapport au projet de loi souhaité par Jacques Chirac. La question était formulée de la façon suivante : « la décision française d'interdire le port du voile est-elle une mesure favorable à l'intégration des musulmans dans la société française ou restreint-elle la liberté des musulmans ? » 86,2 % des 58 931 des votants ont répondu qu'elle restreignait la liberté des musulmans.

Ces chiffres montrent combien la décision française a été incomprise de l'autre côté de la Méditerranée. Alors que la politique étrangère française était largement plébiscitée dans le monde arabe, depuis le refus du président Jacques Chirac de participer aux côtés des Américains à l'invasion de l'Irak, l'annonce de l'interdiction du voile à l'école a renversé la tendance : le refus de ce qui est pour beaucoup le symbole de l'identité musulmane est ressenti comme une preuve de plus d'une insupportable discrimination anti-musulmane¹⁴.

LES RELATIONS FRANCE-ISLAM CONSTRUITES PAR *AL-JAZIRA* LA GUERRE DES CIVILISATIONS ?

L'incompréhension de la position française s'est exprimée en premier lieu dans le discours des journalistes de la chaîne. Bien qu'ils viennent d'horizons idéologiques divers, les journalistes d'*Al-Jazira* se sont montrés perplexes voire fortement critiques à l'égard de la décision du président Chirac. L'écoute des animateurs des émissions et surtout des téléspectateurs donnait parfois le sentiment que la nouvelle loi française visait à interdire purement et simplement aux musulmans de porter le foulard islamique sur le territoire français.

Certes, dans *Avis contraire*, Faysal Al-Qassim a distribué des bons et des mauvais points aux deux « camps » lorsqu'il a présenté le sujet, cependant la tonalité était plutôt anti-française. Dans son accroche verbale, le présentateur se fait l'avocat du diable en posant une série de questions dans un style provocateur :

« Les partisans (...) de l'excommunication et du terrorisme intellectuel ont-ils le droit de critiquer la France et de l'accuser de ne pas être démocratique ? Les Français n'ont-ils pas payé le prix de leur laïcité avec des fleuves de sang ? Par conséquent, ils ne sont pas prêts à la sacrifier pour les beaux yeux des extrémistes qui n'auront l'esprit

tranquille que lorsque Chirac se sera laissé pousser la barbe et que Brigitte Bardo portera le voile ! ».

Toutefois, dans la seconde partie de son introduction, Faysal Al-Qassim dénonce l'hypocrisie du discours occidental qui ne cesse d'appeler le monde arabe et islamique à la tolérance tout en pratiquant la discrimination :

« Comment se fait-il que la France parle avec emphase des valeurs de fraternité, de liberté et d'égalité, puis les balaie d'un revers de main ? Où est passée la liberté, ô pays de liberté ? Où sont passés le pluralisme culturel, la liberté de conscience et la liberté religieuse ? Le jour viendra où la lapidation d'Ibliss sera considérée comme une action terroriste. Aujourd'hui, le voile, demain la barbe et peut-être la djellaba. Avons-nous interdit aux occidentales dans nos pays d'apparaître à moitié nues ? La laïcité française est-elle un véritable modèle de laïcité ? N'est-elle pas influencée par l'abominable despotisme français ? »

Ghassan Ben Jiddo, quant à lui, dans *Dialogue ouvert*, développe un discours plus tiers-mondiste, plus anti-impérialiste, en jouant sur les significations du mot « voile » et en mobilisant le souvenir de la période coloniale. Il conclut sa présentation en pointant le fait que défendre la laïcité est devenue une gageure pour les laïques arabes :

« Certains pensent que la France s'est attaquée à notre tradition et a exporté la "modernité" en jetant un "voile sanglant", car cette modernité est venue accompagnée par les canons de Napoléon Bonaparte. La France s'est attaquée au "voile" de notre tradition en diffusant la pensée des Lumières, mais elle a jeté un "voile" d'injustice et de racisme lorsqu'elle a choisi la voie de l'occupation coloniale. Au nom de la laïcité, la France frappe le voile islamique pour le remplacer par le "voile" de l'intolérance. » Aujourd'hui, le danger est de voir le foulard islamique « transformé en l'axe d'une guerre culturelle et politique » du fait de l'Occident.

L'ensemble des journalistes de la chaîne ont retourné l'argumentaire occidental et ont fait de l'Europe et des États-Unis les chantres de l'intolérance :

« Souvent de nombreuses voix s'élèvent en Occident pour nous accuser de ne pas accepter le pluralisme et considérer que notre culture n'accepte pas la tolérance. (...) Certains pensaient [que le président Jacques Chirac] allait prendre en considération, dans son appréciation de la tolérance et du pluralisme, la reconnaissance du voile comme symbole de ce pluralisme et comme preuve de la tolérance de son pays. » (Maher Abdallah, *La charia et la vie*).

Les animateurs des divers programmes se sont placés également sur le terrain du sens du port du voile en islam. Louna Chebel, dans *Réservé aux femmes*, dénonce sur un ton véhément l'incompréhension par les membres

de la commission Stasi de la signification du voile dans le credo religieux islamique :

« La décision de Jacques Chirac est une provocation pour les musulmans. Il apparaît clairement que de nombreuses erreurs et falsifications ont entaché la question du voile. Les musulmanes se posent aujourd'hui des questions : Pourquoi n'y avait-il personne dans la commission Stasi pour expliquer au président Chirac ce qu'est le voile dans la tradition islamique ? Pourquoi le président Chirac décrit un vêtement porté par des millions de musulmanes dans diverses régions du monde comme étant une agression » ?

De son côté, Youssef Al-Qardawi, dans l'émission *La charia et la vie* ainsi que dans les divers reportages de la chaîne dans lesquels il a été sollicité pour donner son avis, développe un argumentaire religieux. Il considère le port du voile comme une obligation divine et non comme un simple symbole religieux ou politique. C'est une prescription générale qui s'applique aussi bien dans les lieux de culte que dans les institutions publiques ou privées :

« Considérer le voile comme un signe religieux est une erreur (...). Si le signe religieux a simplement pour fonction de montrer son appartenance religieuse, tel n'est pas le cas du voile qui a pour fonction de cacher. Dieu a exigé de la croyante musulmane de se voiler (...) C'est un commandement coranique ».

Ainsi contraindre une musulmane à se défaire de son voile devient une « persécution en contradiction avec les valeurs française et la laïcité » considérée comme neutre et, par conséquent, devant laisser l'individu libre de pratiquer sa religion. Les interventions des téléspectateurs s'exprimant par téléphone lors des divers programmes sont d'ailleurs souvent allées dans ce même sens : « La France contrevient à la laïcité qui garantit la liberté individuelle et la liberté de conscience », déclare un certain Salah Abdelhay téléphonant de Jordanie. Puis il ajoute : « Elle trahit les principes qu'elle affiche. Je conseille aux sœurs de garder le voile quel qu'en soit le prix. Garder le voile c'est faire le Grand Jihad »¹⁵.

Le positionnement de Jacques Chirac est d'autant plus mal compris qu'il apparaît, tant aux journalistes qu'à certains invités et aux téléspectateurs intervenant dans les émissions, comme une erreur géopolitique : la France a dilapidé le capital de sympathie accumulé auprès des populations arabes au moment de la guerre d'Irak. À ce propos, l'animateur de *Dialogue ouvert*, Ghassan Ben Jiddo interroge Mohammed Bechari sur l'ouverture d'une nouvelle querelle dans les rapports franco-arabes, en particulier, et les relations entre Islam et Occident, en général. Dans la même émission un étudiant en magistère de religion islamique, Jamal Birli, affirme : « Cette décision française a causé un tremblement de terre dans le monde arabe, alors que nous pensions que la France était notre amie ». Cette erreur de la

France ne peut avoir que des conséquences néfastes en débouchant, comme les politiques conduites par l'Occident à l'égard du monde arabo-musulman, sur le déchaînement du terrorisme : « Cette interdiction [du voile] fabrique le terrorisme. Le sentiment d'humiliation des musulmans décuple les énergies à travers lesquelles une jeunesse enthousiaste et aventureuse s'exprime »¹⁶. Dans le même temps, est affirmé le refus d'associer le port du voile à l'islamisme : « Le lien est fait entre le voile et l'islam politique. Mais comment peut-on établir de telles relations ? » Et la journaliste Louna Chebel d'interroger Ghislaine Hudson, membre de la commission Stasi : « Une fille qui se voile veut-elle renverser la République ? Souhaite-t-elle remplacer la V^e République par le Califat ? »¹⁷.

De manière générale, la chaîne défend une communauté d'appartenance panarabe¹⁸ et fournit aux téléspectateurs arabophones une interprétation des faits reflétant un autre point de vue que celui diffusé tant par les médias occidentaux, que par les régimes politiques arabes. Le traitement de l'affaire française du voile a été une occasion de plus saisie par *Al-Jazira* pour mettre en place un espace critique et oppositionnel à l'égard des institutions officielles religieuses ou politiques. Les journalistes comme les spectateurs se sont interrogés sur le silence des gouvernants arabes devant la décision française. Mais la personnalité qui a concentré la plupart des critiques est le Cheikh d'Al-Azhar, Mohammed Sayyid Al-Tantawi. Dans une première déclaration, le 17 décembre 2003, ce dernier avait affirmé que l'interdiction du port du voile dans les écoles françaises était une affaire intérieure française et que par conséquent les dirigeants d'un État non-musulman pouvaient adopter une législation interdisant le port du voile. Il réitère ses propos lors d'une rencontre au Caire avec Nicolas Sarkozy, ministre français de l'Intérieur, le 30 décembre 2003, en soutenant explicitement la décision française : « La question du voile en ce qui concerne la femme musulmane, est une obligation divine (...). Cependant, si (...) les responsables de ce pays décident d'adopter des lois opposées au port du voile, c'est leur droit le plus absolu. »

Ces déclarations ont été vivement condamnées par Youssef Al-Qardawi aussi bien dans l'émission *La charia et la vie* que dans les divers reportages et bulletins d'informations de la chaîne où il était interviewé. Dans *La charia et la vie*, le « télécoraniste » égyptien s'est efforcé de réfuter l'argumentaire de Mohammed Sayyid Al-Tantawi. Dès l'émission du 21 décembre 2003, Youssef Al-Qardawi insiste sur le caractère éthéré du discours de Mohammed Sayyid Al-Tantawi : « De tels propos sont inacceptables pour un musulman (...) Les musulmans représentent une communauté où chacun est concerné par ce qui arrive à son frère ». Le journaliste Maher Abdallah, comme Abdelmajid Al-Najjar, lui emboîtent le pas à la suite de la rencontre du Caire avec le ministre français. Le premier, citant les courriels envoyés par les téléspectateurs, n'hésite pas à montrer du

doigt ceux qui prennent des « fatwas irresponsables ». Quant au second, il dénonce les fatwas d'ulémas de pays musulmans qui ne prennent pas en considération l'environnement des pays européens :

« Ces fatwas sont souvent inappropriées. Elles produisent des effets négatifs. La France n'a pas besoin qu'on lui fasse connaître ses droits. Le Cheikh d'Al-Azhar aurait dû se contenter d'émettre une opinion sur ce qui est une prescription légale, à savoir si le voile fait partie ou non des obligations religieuses. Il n'avait pas à franchir une étape supplémentaire en justifiant une décision qui ne convient pas aux musulmans du pays »¹⁹.

La plupart des téléspectateurs intervenant dans toutes les émissions de débats ne se sont d'ailleurs pas privés de désapprouver le Cheikh d'Al-Azhar. Youssef Al-Qardawi élargit sa critique à l'ensemble des institutions censées représenter la communauté musulmane, en mettant l'accent sur le hiatus entre la passivité coupable de l'Organisation de la conférence islamique et le dynamisme des peuples musulmans prêts à revendiquer leur juste place dans le monde contemporain : « Les peuples et les masses sont en éveil, la communauté est forte. Mais ce n'est pas le cas des organisations et des dirigeants ». Les institutions « représentatives » des musulmans de France mises en place par le gouvernement Raffarin n'ont pas échappé à la critique, en particulier le Conseil français du culte musulman. Son président, le recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, a d'ailleurs été comparé au Cheikh d'Al-Azhar, lui-même identifié comme un homme lige du pouvoir égyptien²⁰.

La façon dont les chaînes satellitaires arabes, et plus particulièrement *Al-Jazira*, se sont saisies de la question du voile en France montre comment un débat *a priori* particulier peut s'internationaliser dans la région arabe et contribuer à produire de l'identité sociale, comme en boomerang, dans le monde arabe et au-delà, dans la communauté arabophone.

On peut formuler l'hypothèse que la diffusion quasiment instantanée de l'information, l'organisation de débats, la vision des premières manifestations en France contre le projet de loi ont probablement induit, en retour, une amplification des débats identitaires autour du voile.

Mais, dans le même temps, il ne faudrait pas surestimer la place du traitement de l'affaire française du voile par la chaîne. Comme dans les autres médias audiovisuels, un « événement » chasse l'autre. Certes, l'émission religieuse de la chaîne, *La charia et la vie* continue d'aborder des questions concernant les musulmans en Europe ou aux Etats-Unis, mais, souvent en cette matière, l'actualité commande. À ce titre, l'émission animée par Maher Abdallah a évoqué le 18 juillet la situation des musulmans espagnols après les attentats de mars 2003. Il est également vrai

que les sujets de l'émission ont une dimension transversale et peuvent se rapporter d'une façon ou d'une autre à l'islam et aux musulmans d'Occident²¹.

Al-Jazira participe probablement à la production « d'une *oumma* imaginaire »²², c'est-à-dire d'un espace islamique, moderne international et désethnicisée. Avec le développement des chaînes satellitaires le débat ne se cantonne plus « à l'espace national ». Se mettrait ainsi en place une « sphère publique musulmane »²³, dans laquelle de nouveaux intellectuels se positionneraient en ignorant, voire en contestant « les lieux d'autorité légitime »²⁴.

S'il n'existe pas d'enquêtes permettant d'analyser l'impact des chaînes satellitaires sur les identités sociales et sur les mobilisations, la condamnation récurrente d'*Al-Jazira* dans la presse arabe gouvernementale et aux Etats-Unis montre au moins que les régimes arabes, ainsi que la première puissance mondiale, redoutent les effets contestataires et identitaires du discours tenu par la chaîne qatarie.

* Chargé de recherche à l'IREMAM/CNRS

¹ Dina EL-KHAWAGA, « Le journalisme télévisuel dans le monde arabe : l'essor d'une nouvelle profession », in Franck MERMIER (dir.), *Mondialisation et nouveaux médias dans l'espace arabe*, Paris, Maisonneuve & Larose et Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2003, p. 41-42.

² François BURGAT, *Le Monde*, 7 octobre 2001.

³ Mohamed EL-NAWAWY et Adel ISKANDAR, *Al-Jazeera, The Story of the Network that is Rattling Governments and Redefining Modern Journalism*, Cambridge, Westview, 2003, p. 34. Il est difficile d'avoir des données précises, faute d'enquêtes sur la réception des chaînes satellitaires arabes. Les chiffres cités par Mohamed El-Nawawy et Adel Iskandar à partir d'enquêtes fragmentaires tendent à accréditer l'idée que les populations des pays arabes, propriétaires de paraboles, recourent principalement à Al-Jazira pour les bulletins d'informations et les débats politiques. La chaîne elle-même revendique 40 millions de téléspectateurs.

⁴ Le *Conseil européen de la fatwa et de la recherche* a été créé à Londres en 1997 pour pallier l'absence d'autorités religieuses musulmanes en Europe. Ce Conseil, présidé par Youssef Al-Qardawi (l'un des consultants privilégiés d'*Al-Jazira*), se présente comme une institution visant à contribuer à une réflexion sur le *fiqh* (jurisprudence islamique) pour les musulmans en tant que minorité vivant en Occident.

⁵ La FNMF est une association musulmane française sous influence marocaine.

⁶ Dina EL-KHAWAGA, « Le journalisme télévisuel dans le monde arabe... », *op. cit.*, p. 30-31.

⁷ Voir à ce propos Ermete MARIANI, « Youssef Al-Qardawi : pouvoir médiatique, économique et symbolique », in Franck MERMIER (dir.), *Mondialisation et nouveaux médias dans l'espace arabe*, Paris, Maisonneuve & Larose et Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2003, p. 195-203.

⁸ Franck FREGOSI, « Les filières de formation des imams en France », in Franck FREGOSI (dir.), *La formation des cadres religieux en France. Approches socio-juridiques*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 101-139.

⁹ Felice DASSETO, *La construction de l'islam européen. Approche socio-anthropologique*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 223.

¹⁰ David HIRST, « Al-Jazira, une chaîne libre au Proche-Orient : la télévision arabe qui dérange », *Le Monde diplomatique*, n° 557, août 2000, p. 8.

¹¹ L'émission qui nous intéresse se déroulait en duplex entre Paris et Beyrouth au Liban.

¹² La décision française sur le voile n'a pas été abordée par les deux autres émissions de débat de la chaîne, à savoir *Akthar min Ra'i (Plus d'une opinion)*, qui fait dialoguer sous la houlette du très « libéral » Sami Haddad des « experts » ou des hommes politiques, et *Bila Houdoud (Sans frontières)*, où le journaliste d'obédience « Frères musulmans », Ahmad Mansour interroge, la plupart du temps, une personnalité politique.

¹³ *La charia et la vie*, 21 décembre 2003.

¹⁴ Voir la contribution de François Burgat dans ce recueil.

¹⁵ *La charia et la vie*, 4 janvier 2004. Sophia Rahim, une adolescente présente à *Dialogue ouvert* du 14 février 2004, déclare quant à elle : « L'école doit être un lieu neutre et permettre à toutes les religions de s'exprimer. Nous exerçons notre liberté de conscience et l'école est le lieu où l'on enseigne la tolérance et l'acceptation d'autrui ».

¹⁶ Réponse de Youssef Al-Qardawi au journaliste Maher Abdallah à l'émission *La charia et la vie* du 21 décembre 2003.

¹⁷ *Réservé aux femmes*, 22 décembre 2003.

¹⁸ Audition de Mohammed El Oifi par la mission d'information commune sur la création d'une télévision française d'information à vocation internationale à l'Assemblée nationale, *Rapport final*, n° 857, t. 2, p. 15-20.

¹⁹ *La charia et la vie*, 4 janvier 2004.

²⁰ *Depuis l'Europe*, 16 février 2004.

²¹ L'émission *La charia et la vie* traite de thèmes divers et variés. Quelques titres sont à cet égard révélateur : l'islam et les défis de l'Afrique (08/08/2004), La modernité et son rapport à la pensée islamique (01/08/2004), les institutions religieuses officielles (25/07/2004), les dissensions doctrinales dans l'islam (11/07/2004), la Fédération mondiale des ulémas musulmans (04/07/2004), le dialogue islamo-chrétien (20/06/2004), les questions de la violence et de la souveraineté de Dieu (13/06/2004), l'islam et ses rapports avec la démocratie (06/06/2004).

²² Olivier ROY, *L'islam mondialisé*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, p. 153.

²³ Jon W. ANDERSON et Dale F. EICKELMAN (dir.), *New Media in the Muslim World: the Emerging of Public Sphere*, Bloomington, Indiana University Press, 1999.

²⁴ Olivier ROY, *op. cit.*, p. 165.